

*COMMUNE NOUVELLE PORTE DU RIED
REGROUPANT HOLTZWIHR ET RIEDWIHR*

<p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE PORTE DU RIED DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022</p>

*Sous la présidence de M. DURR Christian, Maire de la Commune Nouvelle
Porte du Ried*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Membres présents : Mmes et MM. BILLE Christian, BURDLOFF Thania, DURR Christian, FLEITH Jean-Louis, GARNCARZ Sylvie, GEISS Stéphan, GOULOUZELLE Edith, HAUMESSER Marie, HAZOUME Jean-François, JAEGLI Jean-Claude, MARTINEZ Sylvia, MEYER Laurence, OHLMANN Grégory, SCHILLINGER Michèle, SCHOTT Isabelle, VOGEL Maïté.

Membres absents excusés et ayant donné procuration :
BAUMANN Carine donne procuration à VOGEL Maïté
DUCHENE Alexandre donne procuration à DURR Christian
HAUMESSER Claire donne procuration à JAEGLI Jean-Claude
JAEGLI Quentin donne procuration à OHLMANN Grégory
SPEICHER Robert donne procuration à HAZOUME Jean-François

Membres absents excusés :
DEMANINS Patrick
SCHWARTZ Karine

Secrétaire de séance : Mme Christelle PARMENTIER

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 ;
2. Urbanisme ;
3. Création d'un service de paiement en ligne ;
4. Fixation du tarif des fermages 2022 ;
5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux ;
6. Divers.

1. Approbation et signature du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2022

Le procès-verbal, transmis par courriel à tous les membres, est commenté par M. le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

ANCIENS DOSSIERS DE PERMIS ET DECLARATIONS

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

- M. Hamid TURKOGLU (DP 068 143 20 B 0017) au 39 rue Oberfeld RIEDWIHR

Arrêté d'autorisation de Permis de Construire

- Arrêté N°0009/2022 autorisant un Permis de Construire (PC 068 143 22 B 0003) à M. Ephrem JEHL

NOUVEAUX DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Ephrem JEHL (PC 068 143 22 B 0003) - 2 rue de Wickerschwih RIEDWIHR
Motif : Création d'un abri à bois
Zone Urbanisée du RNU
Avis favorable
- Mme et M. Ornella et Anthony VOGEL (PC 068 143 22 A 0008) - 5a rue des Américains HOLTZWHR
Motif : Construction d'une maison d'habitation
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur
- SCI SIMEF - M. Hubert FLEITH (PC 068 143 22 0004) - 1 rue de Wickerschwih RIEDWIHR
Motif : Extension d'un entrepôt
Zone Urbanisée du RNU
En cours d'étude par le Service Instructeur
- M. Ozcan DAG (PC 068 143 22 A 0009) - rue du Lancaster HOLTZWHR
Motif : Construction d'une maison jumelée avec garages intégrés
Zone UB
En cours d'étude par le Service Instructeur

NOUVELLES DECLARATIONS PREALABLES

- M. Stéphan HARRER (DP 068 143 22 A 0044) - 73 rue Principale HOLTZWIHR
Motif : Réfection complète de la toiture avec tuile « koramic juran nova » ardoise
Zone UB
Avis favorable
- Mme Lisa DANNER et M. Quentin MARCHAL (DP 068 143 22 A 0045) - 6 rue de la 5^{ème} DB HOLTZWIHR
Motif : Changement de fenêtres, transformation d'une fenêtre en baie vitrée coulissante, transformation d'une porte fenêtre en fenêtre et agrandissement d'un velux déjà existant
Zone UB
Avis favorable
- M. Mehmet CIFTCI (DP 068 143 22 A 0046) - 71 rue Principale HOLTZWIHR
Motif : extension et surélévation d'une pièce de 17m² au-dessus du garage
Zone UA
Avis favorable
- M. Abdurhaman DOGAN (DP 068 143 22 B 0022) - 35 rue Oberfeld RIEDWIHR
Motif : Changement et régularisation de la clôture
Zone urbanisée du RNU
Avis favorable
- Mme Claire KAEMMERLEN (DP 068 143 22 A 0048) - 12 rue Audie Murphy HOLTZWIHR
Motif : Installation d'un abri de jardin
Zone UB
Avis favorable
- M. Michel GSELL (DP 068 143 22 A 0047) - 12a rue du Général de Gaulle HOLTZWIHR
Motif : Crépissage de la maison et peinture
Zone UB
Avis favorable

CERTIFICATS D'URBANISME

- Cua 068 143 22 B 1009 de Mtre Claude HEITZ pour la section 13 parcelle 31 à RIEDWIHR
- Cua 068 143 22 A 1024 de Mtre Mélanie DEL NERO pour la section 32 parcelles 188/1 - 189/1 - 190/1 et 191/1 à HOLTZWIHR

- Cua 068 143 22 A 1025 de Mtre Sara PELLEGRINI pour la section 40 parcelle 298/115 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 22 A 1026 de Mtre Sophie WINTZENRIETH pour la section 403 parcelle 150/1 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 22 A 1027 de Mtre Guillaume HAUPTMANN pour la section 34 parcelles 50/14 et 73/20 à HOLTZWIHR
- Cua 068 143 22 B 1010 de M. Tom FOECHTERLER pour la section 272/2 parcelles 7 et 8

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. le Maire ne donne pas suite aux droits de préemption suivants :

- Mtre Guillaume HAUPTMANN pour la section 34 parcelles 50/14 et 73/20 à HOLTZWIHR

3. Création d'un service de paiement en ligne

M. le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Il précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures des concessions cimetières. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

M. le Maire expose les principales caractéristiques techniques du dispositif TiPi (détailler les informations envoyées par la DGFIP).

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

M. le Maire propose d'opter pour la 1^{ère} solution étant donné que la commune dispose de son propre site Internet.

Il rappelle enfin que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1^{er}/01/2023,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

Considérant que la commune dispose (ou ne dispose pas) de son propre site Internet,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP dans le site Internet de la commune (ou à partir du site sécurisé de la DGFIP).

Autorise M. le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

4. Fixation du tarif des fermages 2022

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2022 constatant l'indice des fermages et sa variation pour l'année 2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2019 fixant le statut juridique du fermage,

Vu les précisions du Maire qui signale que, pour l'exercice 2022, l'indice national des fermages s'établit à 110,26, soit une hausse de 3,55 % par rapport à 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide d'appliquer l'indice national de 110,26 pour le type de fermages « Collines sous-vosgiennes et Ried », terres et prés, selon les barèmes des valeurs locatives applicables à compter du 11 novembre 2022 pour l'année culturale 2022/2023.

- charge le Maire d'émettre les titres de recettes correspondants.

5. Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

- Compte-rendu de la réunion du C.C.A.S. du 29 septembre 2022

Collecte de la Banque Alimentaire

La collecte de la banque alimentaire aura lieu le samedi 26 novembre 2022 entre 10h et 12h. Rendez-vous à 10h à la salle des associations de Holtzwihr. Rendez-vous à 10h à la place de l'école de Riedwihr. Un appel est fait aux membres du Conseil Municipal qui souhaitent rejoindre l'équipe du C.C.A.S.

Bilan de la collecte pour La Ligue contre le cancer

Le résultat pour Holtzwihr s'élève à 7 889,50 €. Le résultat pour Riedwihr s'élève 2 700 €. Un grand merci à tous les généreux donateurs et aux quêteurs bénévoles qui ont donné de leur temps pour cette quête.

Fête de Noël des aînés

Les aînés auront la possibilité de s'inscrire à la fête de Noël dans un des deux villages. La fête de Noël de Holtzwihr aura lieu le dimanche 4 décembre 2022 et celle de Riedwihr aura lieu le dimanche 22 janvier 2023. Appel est fait aux membres du Conseil Municipal qui souhaitent renforcer l'équipe du C.C.A.S pour assurer le service.

Visites aux malades et aux aînés

Un panier garni de produits locaux sera offert aux aînés hospitalisés ou en EHPAD.

Actions de Noël écoles

Un livre sera offert à tous les élèves de Porte du Ried et un spectacle sera offert par la commune via L'OLCA.

Self défense femmes

L'association Savate Bâton Défense propose une session de self défense pour les femmes. Il est décidé d'y donner suite s'il y a une disponibilité dans la salle polyvalente un samedi au printemps.

- **Compte-rendu du Conseil Communautaire de Colmar Agglomération du 29 septembre 2022**

Reversement partiel de la Taxe d'aménagement

Encaissée auparavant en totalité et en 2 fois par les communes pour toutes les constructions nouvelles, il a été demandé aux Intercommunalités de voter un taux de cette taxe qui serait à l'avenir reversé par les communes à l'agglomération pour financer l'aménagement des Zones Artisanales et Economiques (compétence économique de l'agglomération). Colmar Agglomération n'ayant pas de gros besoins d'investissements dans ses ZAE (routes, trottoirs, etc) a décidé que seules les communes ayant des ZAE rétrocéderont 1% de la Taxe d'Aménagement à Colmar Agglomération. Pas d'impact donc de cette nouvelle règle pour Porte du Ried.

Versement mobilité

Cette taxe est payée par les entreprises de l'agglomération de plus de 11 salariés et est affectée au financement des transports publics : elle représente aujourd'hui un peu moins de 80% des recettes de la STUCE pour les bus qui irriguent notre territoire. Nos bus fonctionnant au gaz, il a été décidé de passer le taux de 0.65 à 0.80% de la masse salariale. Ce taux reste un des moins chers de France pour notre catégorie d'agglomération. A noter que le trafic des bus n'a toujours pas retrouvé son trafic d'avant COVID (moins 12%). La navette gratuite du cœur de ville a été prolongée jusqu'à la gare (parking Bleyle). Le projet d'extension du réseau que nous avons entrevu pour sept 2023 sera certainement reporté en raison de la conjoncture actuelle.

Rapport sur l'eau potable

En 2021, la consommation d'eau a baissé de 3,7% alors qu'il y avait +1.33% d'abonnés et ceci en raison de la baisse de consommation de l'hôtellerie-restauration (847 abonnés sur porte du Ried en 2021 : +59 en 2 ans). 534 kms de canalisations sur Colmar Agglomération. Le rendement entre le pompage et la restitution à la sortie est bon avec un taux de 87% de rendement, supérieur aux exigences nationales du Grenelle de l'Environnement (93,6% sur le Ried Brun). Le taux de renouvellement des canalisations atteint 0.6% par an.

Redevances de l'Agence de l'Eau : sur 100€, les abonnés paient 70,46€, les activités industrielles et économiques 12,16€, les collectivités 10,53€, les distributeurs de produits phytosanitaires 4,27€ et les irrigants 0.38€ : moins que les pêcheurs (0,41€) et les chasseurs (1,73€) : les aides de l'Agence de l'Eau sont allées pour 67% à l'adaptation au changement climatique (services fondés sur la nature, économies d'eau, gestion de l'eau en ville,...).

Un métabolite de pesticides (Métolachlore ESA) a été mesuré ponctuellement à des teneurs supérieures à la limite de qualité (non conforme mais potable)

Rapport sur l'assainissement

Là aussi, en 2021, la quantité d'effluents assainis a baissé de 2,3% alors qu'il y avait +1.37% d'abonnés.

A noter que la facture type EAU + ASSAINISSEMENT d'une famille moyenne à PORTE DU RIED (base 120m3/an) s'élève à 525€.

Rapport sur l'élimination des déchets

La collecte d'ordures ménagères résiduelles a chuté de 38% en raison des confinements et les biodéchets ont représenté 4400T collectées pour être valorisée en biogaz pour entre autres, le Casino Barrière de Ribeauvillé. Colmar Agglo est une des rares communautés d'Agglomération à la pratiquer.

Avec de bonnes performances de tri (59 kgs de papier-carton-plastiques par habitant et 39 kgs de verre), le coût à l'habitant reste inférieur de 15% par rapport à la moyenne nationale. La collecte des encombrants a explosé en raison du COVID (+28%). Les 2 communes historiques ont bénéficié de la pose de nouveaux conteneurs enterrés en 2021 (1 à Riedwihr et 2 conteneurs papiers en plus à Holtzwihr). Les gros lotissements Colmariens ont tous des conteneurs enterrés.

Subventions opération Ecol'o tri 2021-2022

- 4 200 élèves ont suivi cette sensibilisation et 93 T de papier ont été collectées. 33 400 € sont reversés aux 70 écoles. Notre groupe scolaire a bénéficié d'une subvention de 1 189,72€, soit la 3^{ème} plus grande subvention de toutes les écoles de l'agglomération.
- Une subvention de 140 000 € est versée pour la construction par Pôle Habitat d'un foyer des jeunes travailleurs pour l'Association Ouvrière des **Compagnons du Devoir** et du tour de France (27 logements permettant l'accueil de 50 résidents).
- Colmar Agglomération participera au financement de la **Navette de Noël** desservant les principaux marchés de Noël depuis Colmar et contribuant à désengorger les flux routiers en cette période de l'Avent.
- Colmar Agglomération a également financé la **navette des crêtes** cet été à hauteur de 5000€. Toutes ces mesures contribuent à favoriser le déplacement en Transports Collectifs en ces périodes de prix d'énergie rares et chers.

- **Compte-rendu de la commission cadre de vie et environnement du 12 octobre 2022**

1. Broyage

Suite à diverses sollicitations d'habitants, la commune proposera en mars 2023 **un service gratuit de broyage de branches** sur les 2 villages historiques. Le prestataire choisi sera présent un samedi, à un emplacement fixe, avec son broyeur professionnel et un opérateur restera sur place.

Le but de cette action est la valorisation des déchets de taille de printemps en une ressource utile pour nos concitoyens. Le broyat ainsi récupéré est de « l'or vert » pour les jardins : c'est un excellent paillage aux multiples avantages.

Les dates et heures précises seront communiquées en début d'année 2023.

La commune pourra également procéder de cette manière-là pour ses propres besoins afin de broyer les branches accumulées, suite aux diverses tailles.

2. Elagage ONF - Forêt Communale de Holtzwihr

Des branches sèches à l'aplomb de la Route de la Maison Rouge, après le Mémorial Audie Murphy, sont dangereuses. Leur chute pourrait entraîner des accidents et ainsi **8 arbres seront taillés pour la sécurisation de ce tronçon**, dont un chêne remarquable.

Cette coupe de bois morts et de branches à risque nécessite la fermeture de la route pour une journée - les travaux sont prévus d'ici début novembre.

Des frênes malades et affaiblis seront également coupés l'hiver prochain le long de cette route.

3. Arbres d'alignements dans les rues de la commune

La commune va entreprendre la **plantation d'une quinzaine d'arbres** dans différentes rues du village pour remplacer les sujets manquants, dessouchés et malades. Le choix des essences a tenu compte de divers critères notamment de la résistance à la chaleur et à la sécheresse et du développement des racines au vue de la taille des fosses. Des plantes couvre-sols et des équipements optimisant l'arrosage sont également prévus au pied des arbres. Le paysagiste choisi interviendra cet automne.

Un des arbres sera financé par une famille du village, qui souhaite que cette plantation symbolise la naissance de leurs enfants. Merci à eux.

- Compte-rendu du Conseil d'école du 18 octobre 2022

Avec 167 élèves en tout dont 59 en maternelle, nous avons évité de justesse une fermeture de classe : du coup, les classes bénéficient d'effectifs très corrects pour bien travailler.

Grâce à notre excellente équipe pédagogique et à notre association USEP emmenée par la Présidente Mme Anne MEYER et son équipe, les enfants de notre groupe scolaire bénéficient d'un nombre incroyable d'animations, d'activités et de sorties en bus tout au long de l'année (et... gratuites grâce à l'USEP).

Pour l'heure, les effectifs de la prochaine rentrée sont toujours aussi faibles (170 élèves estimés à ce jour dont 59 en maternelle).

Plusieurs élèves de la classe ULYS bénéficient d'inclusion dans les classes de leur âge, y compris à Riedwihr après transfert en bus.

ELA a eu lieu le 17 octobre et 388 kms ont été courus par nos jeunes. Plus de 1 000 € ont déjà été collectés.

Le concert ARIA ainsi que la kermesse auront lieu le 3 juin à Muntzenheim à l'Espace Ried Brun.

Les enfants de la maternelle referont des cartes de vœux pour nos aînés.

Collège : il n'y aura plus de journée d'immersion au collège pour les CM2 (les Portes Ouvertes subsistent). Les récents résultats de l'évaluation au collège ont fait apparaître en Français une baisse de la lecture de livres durant la période des vacances scolaires. En maths, ils étaient conformes au niveau de juin.

Un service civique (ancienne élève) Mlle Coralie GODARD va arriver prochainement.

3 spectacles distincts selon les tranches d'âge seront offerts à nos écoliers par la commune. La directrice remercie la commune et le personnel communal pour leur réactivité et leur soutien sans faille.

- **Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'AGIMAPAK du 5 juillet 2022**

Bilan d'activités 2021 :

100 lits d'accueil définitif – 65,67€/jour

15 lits d'accueil temporaire – 72,10€/jour

12 places d'Accueil de Jour – 32€/jour + 3,85€/jour au titre de la dépendance

27 places en Unité spécifique Alzheimer

Les PA sont de plus en plus dépendantes et âgées au moment de leur entrée en EHPAD.

75% des résidents ont des troubles cognitifs (dégradation des capacités de la mémoire avec altération des fonctions cérébrales : oubli de numéro de téléphone, objets égarés, difficultés à s'organiser, etc. le cerveau marche au ralenti).

La reprise des prises en charge en Accueil de Jour a été compliquée et lente. Actuellement le niveau d'inscription n'a pas encore atteint celui d'avant COVID.

Bilan financier 2021 :

2/3 des charges de l'EHPAD sont des dépenses de personnel.

Pour information un accueil définitif coûte 2 000€ /mois à la charge du résident + 2 500€/mois à la charge de la Collectivité européenne d'Alsace (Conseil départemental).

Malgré les augmentations de salaire et primes gouvernementales, il y a toujours des difficultés de recrutement.

Budget prévisionnel 2022 :

7 001 975€ au titre des charges, dont 63% de masse salariale (toutes les primes votées par le Gouvernement sont appliquées)

7 001 975€ au titre des produits. Bilan équilibré pour 2022.

La grande question étant comment pallier à la hausse des coûts de l'électricité, de l'eau et du gaz, estimés à environ 200 000€ sur une année d'exercice.

Il faudra trouver des niches où rogner et faire des économies et/ou trouver des secteurs pour faire rentrer des recettes.

6. Divers

- Election du Conseil Municipal des Jeunes

Le mandat des jeunes Conseillers Municipaux arrivera à son terme le 1^{er} janvier 2023, après deux années d'exercice bien remplies.

Leurs actions tant dans le domaine de la solidarité, de la protection de l'environnement et de la citoyenneté ont été nombreuses et fort appréciées.

Le 13 décembre se dérouleront les élections du nouveau CMJ.

Une présentation de leur rôle et missions aura lieu mardi 22 novembre dans les classes de CM1 -CM2.

- Proposition pour l'aménagement végétal du rond-point Est de Holtzwihr

Un projet de réaménagement du rond-point à l'entrée Est de Holtzwihr a été présenté par Laurence Meyer, adjointe. Ce lieu est sur le passage de nombreux habitants et passants. Le but est d'améliorer et de moderniser cet espace fleuri, avec des plantations de vivaces sobres en eau, de bulbes et de persistants, en préservant certains éléments déjà en place (hêtres, traverses en bois ...). La réparation de l'arrosage en place doit également être pris en compte

Après débat et vote, avec 13 voix pour et 1 abstention, le projet est à revoir en groupe de travail et sera reproposé en automne 2023.

- Mise en place Illumination Noël

2 devis pour la mise en place des illuminations de Noël ont été réceptionnés et la commune a opté pour le prestataire le moins disant, à savoir E2V de Holtzwihr, pour un montant de 4.000 € TTC. Le nombre de candélabres et de sapins illuminés sera identique à celui de l'an passé, d'autres éléments sont revus à la baisse dans un souci d'économie de l'énergie.

- Travaux enrobé Rue Principale

Les travaux de décroûtage par l'entreprise Eurovia ont débuté le 3 octobre 2022. Les riverains avaient été prévenus. Un panneau « Route barrée sauf riverains et bus » avait été disposé aux 2 entrées de la rue.

De ce fait les bus ont toujours pu passer pour faire leur tournée.

Les fontes de voirie et les grilles au niveau des récupérateurs d'eaux pluviales ont été changés par la Colmarienne des Eaux durant la même semaine.

L'enrobé a été posé le 11 octobre 2022.

La signalisation au sol est prévue au printemps 2023, avec traçage de la continuité de la Chaussée à Voie Centrale Banalisée pour faciliter la mobilité douce dans cette partie de la commune nouvelle.

Concomitamment, un réajustement d'une petite partie arrière de l'impasse rue Principale (en face du Tonneau d'Or) a été refaite par l'entreprise en raison d'un affaissement qui avait conduit, lors de grosses pluies ou d'orage, à l'inondation de la cave d'un habitant.

La séance est levée à 21h30.